

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-005-15737/24/BM

■ Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Team Henri Fabre - Approbation d'une convention - MGDIS n° 6206 75323

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, a construit son développement économique autour de 6 filières d'excellence dont l'aéronautique et la mécanique ; l'énergie et l'environnement ; les industries créatives/numériques et la micro-électronique ; la santé ; le tourisme et l'art de vivre ; le maritime et la logistique.

La Métropole accompagne ainsi la transformation et la montée en puissance de ces filières et poursuit la mise en place de projets structurants pour renforcer leur visibilité et leur rayonnement régional, national et international.

Concernant la filière aéronautique-mécanique, la Métropole s'est par exemple fortement engagée dans le développement du Pôle aéronautique Jean SARRAIL à Istres, l'accompagnement pour l'accueil d'une nouvelle filière industrielle (celle des dirigeables) ou encore l'accompagnement d'expérimentations de la filière drones.

En parallèle, elle soutient activement les activités et projets liés à l'industrie du futur pour aider les entreprises industrielles à rester dans le jeu concurrentiel et s'adapter aux mutations technologiques (usine connectée, industrie 4.0, robotisation, réalité virtuelle et augmentée...) et environnementales (décarbonation, économie circulaire, EIT...).

Dans son objet social, l'association Team Henri-Fabre, pôle d'innovation mutualisée, s'engage à accompagner les entreprises du secteur industriel dans la création de richesses par l'innovation produit, procédés ou systèmes.

Elle se matérialise par un Technocentre situé sur le Technoparc des Florides disposant de moyens innovants mis à disposition par les entreprises privées. Elle fédère au-delà du territoire de grands donneurs d'ordres (cf. ci-dessus) et des PME pour accélérer les stades de pré-industrialisation et d'appropriation de procédés innovants.

L'association Team Henri-Fabre est soutenue par l'Etat, la Région et la Métropole dans la conduite de ses actions d'intérêt collectif. La constance de ce soutien est un gage de reconnaissance de l'efficacité des actions entreprises.

Les actions développées par l'association THF s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques de l'agenda du développement économique métropolitain, réactualisé en juin 2022, notamment celles visant à promouvoir l'industrie du futur et la transition numérique des entreprises.

Les actions que conduira l'association THF pour l'année 2024 sont les suivantes :

- Actions « innover » : animer la feuille de route technologique, explorer les défis des industriels, identifier les pistes projets en vue de la structuration, soutenir la structuration et l'initialisation de projets collaboratifs, suivre des projets collaboratifs existants, explorer les défis et les opportunités de manière combinée et ciblée, animer la synergie entre innover et la plateforme d'accélération PRACCIIS, accompagner les entreprises innovantes sur le plan technique grâce au technocentre.

- Actions « développer » : participation à des salons régionaux et internationaux, participation aux délégations étrangères avec intérêt innovation industrie, organisation de visites du technocentre, déploiement de la stratégie de communication digitale de l'association.

Les actions de la Team Henri-Fabre sont souscrites dans les démarches liées à l'industrie du futur et en cohérence avec la volonté territoriale de développer un écosystème fort et pérenne dans les domaines de la mécanique et de l'ingénierie numérique.

Le public bénéficiaire concerne les entreprises du territoire (du donneur d'ordres à la PME, en passant par la start-up), prospects nationaux et internationaux, acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique.

Ces actions sont déclinées plus largement ci-après :

- ➔ Volet 1 - Innover : accélérer l'innovation grâce à une méthodologie collaborative, agile et multifilières.

L'association Team Henri-Fabre développe une méthode originale, ouverte et frugale d'accélération de l'innovation par la mutualisation des enjeux entre industriels.

Dotée d'un conseil scientifique composé de grands Donneurs d'Ordres, notamment EDF, Airbus Helicopters, Airbus, Thales Alenia Space, Safran, Naval Group, CEA, SNCF, CNIM, Saint-Gobain, TechnicAtome, Orano, représentant les différentes filières présentes en Région et d'académiques implantés en Région Sud et les régions voisines, THF fédère les acteurs autour d'enjeux technologiques partagés. De ces enjeux en découle une feuille de route technologique qui se matérialise ensuite par la création de groupes de travail, puis de nouvelles plateformes technologiques ou de projets de R&D partagés.

Ainsi, depuis 2017, plus de 26 projets ont été montés pour un montant de 27 M€ de R&D dans différents domaines de l'industrie du futur, que ce soit dans les nouveaux matériaux, la robotisation, les procédés innovants, l'économie circulaire, l'intelligence artificielle ou la réalité augmentée. Les plateformes mutualisées représentent aujourd'hui plus de 15 M€ de moyens innovants. Elles sont déjà une vitrine dans plusieurs briques de l'industrie du futur et permettent d'aller vers la maîtrise industrielle des technologies clés de l'industrie du futur ou le développement précurseur de nouvelles technologies et nouveaux marchés.

Dans le domaine de la fabrication additive métallique, l'année 2021 a par exemple permis à THF de structurer et de déposer un projet en lien avec l'initiative « Maintenance Rapide » : le projet ARQANE, à hauteur de 10 M€, qui a été retenu dans le cadre de de l'initiative FRANCE RELANCE filière stratégique nucléaire, avec un consortium des donneurs d'ordre du nucléaire (FRAMATOME, ORANO, TECHNICATOME, NAVAL GROUP, CEA) de petites structures (INOVSYS, Institut de Soudure), réuni autour d'EDF, avec le soutien du pôle Nuclear Valley. L'année 2023 a permis la consolidation de ce projet visant à développer l'impression 3D dans le secteur du nucléaire. Par ailleurs les projets collaboratifs se sont poursuivis dans les autres domaines techniques clés de l'industrie du futur tels que les revêtements fonctionnels innovants, la fabrication non-métallique spécifique, le composite haute performance et la smart industry.

La feuille de route a été enrichie pour l'année 2024 et réaffirme un positionnement inter-filière des activités de l'association, au service de l'industrie avec une vocation orientée sur les matériaux, les procédés et la performance opérationnelle.

- ➔ Volet 2 - Développer : faire la promotion de l'attractivité industrielle et développer les opportunités de business.

- L'association dispose de plusieurs relais d'informations digitaux :

EMAILINGS : grâce à la base de données d'environ 5 000 contacts la Team Henri-Fabre envoie très régulièrement des informations de ses partenaires par le biais d'emails (événements, veilles technologiques, informations diverses) - environ 2 à 3/semaine – et une newsletter trimestrielle dédiée industrie, dans laquelle elle met en valeur ses partenaires régionaux.

SITE WEB : L'année 2024 permettra de faire évoluer le site internet pour le rendre plus interactif et donner une meilleure visibilité de l'activité de l'association. L'association vise à repenser la présentation de son site envers ses publics cibles (faciliter l'identification de THF par les acteurs industriels et rendre plus visible les moyens mis à disposition par le Technocentre).

- Team Henri-Fabre organise et/ou participe à des manifestations porteuses de la dynamique de notre territoire :

Sur le Technocentre :

- Journées thématiques (à l'initiative de Team Henri-Fabre ou de ses partenaires : CETIM, Pôles de compétitivité, APPIM, RISING SUD, ...) – environ 1/mois.
- Visites du Technocentre et présentation de l'écosystème régional - environ 1/semaine.
- Accompagnement de projets individuels d'entrepreneurs sur des sujets techniques et/ou institutionnels.
- Evénements de présentations Donneurs d'ordres et PME/TPE offreurs de solutions.

Ces manifestations permettent de comprendre les enjeux des industriels régionaux et de sourcer de nouvelles technologies.

Sur le territoire et hors France :

- Organisation de journées de vulgarisation « industrie du futur » sur les différents territoires d'industrie de la région Sud.
- Participation à des salons régionaux et/ou internationaux : Techshow, APS MEETINGS, Hannover Messe, Forindustrie...).
- THF participe aux délégations étrangères sur lesquelles un intérêt industriel pour notre écosystème est favorable aux côtés de la ville de Marseille, de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de son agence de développement Provence Promotion, ainsi que la Région Sud.

En 2023, la Métropole avait soutenu les actions de l'association THF à hauteur de 80 000 euros.

L'association souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS n°6206. Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Team Henri Fabre une subvention d'un montant de 80 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'enjeu majeur que représente le projet Henri Fabre pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement industriel et d'emplois, et conformément aux objectifs stratégiques exprimés dans le cadre de l'Agenda du Développement économique métropolitain ;
- L'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier dans le cadre du projet Henri Fabre ;
- L'effort nécessaire pour accompagner les PME du territoire dans la transition vers l'industrie du futur.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention spécifique de 80 000 euros au titre de l'année 2024 à l'association Team Henri-Fabre.

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, relative à l'attribution d'une subvention à l'association Team Henri-Fabre.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4SFDT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES